



Quinze chiots abandonnés dans un contenant de plastique

Sherbrooke, le 13 octobre 2011 - C'est avec stupeur et consternation qu'une technicienne en santé animale de la Société protectrice des animaux (SPA) de l'Estrie a découvert, hier matin, en bordure d'un ravin sur la rue Hyatt, à Sherbrooke, une quinzaine de chiots abandonnés dans un contenant de plastique muni d'un couvercle.

Les chiots, âgés entre cinq et six semaines et de race labrador croisé boxer, étaient entassés les uns sur les autres à l'intérieur d'un bac de moins de deux pieds de largeur par un pied de hauteur. « *Par chance, ils avaient réussi à soulever le couvercle, ce qui les a sauvés d'une mort certaine*, d'expliquer la responsable des communications et porte-parole de la SPA de l'Estrie, Cathy Bergeron. *Lors du passage en voiture de l'employée, ces chiots avaient toutefois déjà entamé leur périple exploratoire à même la rue Hyatt et le ravin qui borde cette voie.* »

« *Il s'agit vraiment d'un geste irresponsable et lâche que d'abandonner ainsi ces chiots alors que la SPA se trouvait à moins d'un kilomètre*, poursuit M^{me} Bergeron. *Non seulement auraient-ils pu suffoquer à l'intérieur de ce contenant, mais ils auraient également pu mourir en raison de leur bas âge et des différents dangers à circuler ainsi librement.* »

Un acte punissable

En vertu de l'Article 446.1 B du Code criminel canadien, le fait d'abandonner des animaux en détresse constitue un acte criminel. Quiconque est déclaré coupable d'un tel acte est passible d'une amende de 5 000 \$ et d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à six mois. « *Ce geste a hautement indigné tout le personnel de la SPA de l'Estrie*, précise la porte-parole de l'organisme. *Comment quelqu'un peut-il être en paix avec lui-même après avoir posé un tel geste?* »

.../2

« Nous souhaitons faire de la lumière sur ce cas d'abandon, ajoute M^{me} Bergeron. Si par quelconque hasard, quelqu'un a été témoin de cet acte, ou croit reconnaître ces chiots, nous l'invitons à communiquer avec la SPA de l'Estrie. Ces renseignements demeureront strictement confidentiels et pourront peut-être nous mener à l'individu qui a commis ce geste déplorable. »

Travailler de pair avec le public

« Trop de cas d'abandons, de négligence, de maltraitance et de cruauté envers les animaux existent encore, rappelle t-elle. Si des gens sont témoins de telles situations, je les encourage fortement à communiquer avec la SPA de l'Estrie qui a le mandat de faire respecter les différentes législations en matière de protection et de bien-être des animaux, à savoir le Code criminel canadien, la Loi sur la protection sanitaire des animaux, de même que la réglementation municipale en vigueur sur le territoire qu'elle dessert. Ces signalements nous permettent alors de porter secours aux animaux sans voix et dans le besoin. »

Séjour en familles d'accueil

En raison de leur bas âge, les quinze petits orphelins séjourneront en familles d'accueil au cours des deux à trois prochaines semaines. Une fois de retour au refuge de la SPA de l'Estrie, ils seront une fois de plus examinés, puis stérilisés, vaccinés, vermifugés et micropucés avant d'être placés en adoption.

« Nous souhaitons de tout cœur que ces chiots obtiendront une seconde chance, tout comme les quelque 60 autres chats et chiens qui ont été abandonnés à notre refuge depuis les deux derniers jours. Il y a encore, de nos jours, beaucoup trop d'abandons et de cas d'errance comparativement au nombre de familles d'adoption disponibles. L'amélioration du sort des animaux de compagnie passe d'abord et avant tout par une responsabilisation collective, c'est-à-dire en les adoptant de façon réfléchie, en les faisant stériliser et en les identifiant à l'aide d'un médaillon. La SPA de l'Estrie ne peut y arriver seule; elle a besoin de la collaboration des gardiens d'animaux de compagnie », de conclure Cathy Bergeron.